

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 JUILLET 2019**

Délibération : **N° 2019-07-103**
 OBJET : **CONVENTION OGEC APE/APS - 2019/2020**
 Nomenclature : **1.3.2**

En exercice : 29 membres
Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absents : 0
Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 07 103 -
 ANNEXE Convention
 OGEC APEAPS.pdf

Le premier juillet deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-un juin deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Damien CLOUET donne pouvoir à Aurora ROOKE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine HENRY, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL

Rapporteur : Madame Marie-Madeleine REGNIER

Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014, la commune de Treillières a mis en place des ateliers péri-éducatifs dans les écoles (publiques et privée) de la commune.

Pour l'année 2019/2020, le fonctionnement restera identique à l'année scolaire écoulée, 2 ateliers APE 3 soirs par semaine (lundi, mardi et jeudi), et un accueil périscolaire chaque soir jusqu'à 17h15.

La convention de partenariat avec l'OGEC définit les modalités de mise en place des ateliers au sein de l'école Ste Thérèse.

Pour la prochaine année scolaire, la convention est renouvelée avec une prise en charge de 6 ASEM (au lieu de 5 l'an dernier) pour l'encadrement des enfants sur le temps APE/APS, les effectifs étant très importants, l'école prévoit 419 élèves en septembre 2019 (384 élèves en septembre 2018).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le maire à signer la convention et les pièces afférentes.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 juillet 2019
 Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
 044-214482001-20190701-2019-07-103-DE
 Date de rétrotransmission : 03/07/2019
 Date de réception en préfecture : 03/07/2019